

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

8 Février 2022



Date d'affichage

8 Février 2022



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 23

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 FEVRIER 2022 A 19 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN –
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX
PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – HATAT –
DOMANGE - CHERRONNET – KISKELL

POUVOIR :

Monsieur Jérôme PIGNY à Madame Sylvie BUTIN
Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur François GAINETTE
Madame Véronique MATHIEU à Madame Sylvie LANGE
Monsieur Éric DECLUY à Monsieur Michel BRUNI
Monsieur Paul LEGER à Monsieur Bertrand CHAUFFERT
Monsieur José KAPPE SOPIO à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Patrick KISKELL a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2022/02 – OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION DE POSTE**

**N° 2022/02 – OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION DE POSTE**

Considérant qu'il appartient à Madame le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Considérant la nécessité de recruter un agent pour le fonctionnement du service de restauration scolaire, il est prévu l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}.

- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 7 Février 2022,
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Ressources Humaines » réunie le 7 Février 2022,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal

⇒ d'**APPROUVER** l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}.

⇒ de **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé dans cet emploi, seront inscrits au budget 2022.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstentions	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **17 Février 2022**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN